



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation :

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/60 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ŒUVRES EN VUE DE LA CREATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS TRANCHE 2

Le Maire rappelle le projet de restructuration de la Maison des Œuvres en vue de la création de la Maison des associations et la finalisation de la tranche 1 par délibération de juillet 2025.

Rappel de l'objectif : adapter le bâtiment pour y recevoir les associations culturelles de la commune, tout en rénovant la construction et en améliorant significativement la performance énergétique et son accessibilité. Le programme a été étudié avec les associations partenaires qui partageront alors des locaux adaptés et aménagés selon leurs besoins artistiques. Les objectifs sont multiples : Développer des **partenariats locaux** autour de la culture et soutenir les actions générées par ces partenariats ; Mettre à disposition un **espace adapté** aux expositions, dans des locaux partagés ; Faciliter la **mobilité** du public ; Encourager la vie en **collectivité** et la **solidarité** à travers des lieux et actions communes.

L'ensemble du programme a été évalué à 1,8 millions d'euros HT, il a donc été découpé en deux tranches fonctionnelles et le présent dossier concerne la seconde tranche, comprenant les blocs B, C et D, pour un coût total de 816 548,37 € HT

Notre démarche s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, et de mise en conformité d'un lieu historique et patrimonial, le dossier est éligible aux financements de l'Etat et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, pour permettre la réalisation d'investissements structurants pour le territoire.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Considérant le rapport du Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation du projet tel que défini ci-dessus, pour la tranche 2 de rénovation de la maison des œuvres, pour un coût de 816 548,37 € HT.

VALIDE le plan de financement suivant :

Etat (DSIL 2026)	25 %	204 137,09 €
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée	25 %	204 137,09 €
Conseil Départemental des P-O (ADES)	18,37 %	150 000,00 €
Autofinancement	31,63 %	258 274,18 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

Le Maire,



W.BURGHOFFER